

LES ENJEUX MARITIMES DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DE LA FRANCE

En dépit d'une agriculture développée et diversifiée, la France importe des produits agricoles de la plupart des régions du monde. Puissance maritime, elle peut aussi exploiter les ressources halieutiques des océans, mais s'appuie aussi en grande partie sur les voies d'approvisionnements qu'ils offrent, afin d'acheminer jusqu'à son territoire les productions étrangères. La sécurisation de ces importations est primordiale et mobilise d'importantes ressources.

L'ALIMENTATION DES FRANÇAIS : QUELS APPROVISIONNEMENTS ?

La France est le 5^{ème} importateur mondial de ressources halieutiques, et doit répondre à une demande intérieure particulièrement forte, amenée à croître avec la recherche de protéines alternatives à la viande. Les Français sont en effet de grands consommateurs de produits de la mer, avec près de 33kg par an et par personne, contre une moyenne mondiale de 20kg. Cette demande s'explique notamment par les bienfaits avérés pour la santé de la consommation de poissons, mis en avant par les autorités.

Les pêcheries françaises ont cependant de grandes difficultés à répondre à cette demande nationale. La balance du commerce extérieur de la pêche et de l'aquaculture affichait ainsi un déficit de 4,3 milliards d'euros en 2020. Cette même année, ce sont près de 1,18 million de tonnes de produits halieutiques qui ont été importés. Des importations qui sont en hausse depuis les années 2000 et représentent aujourd'hui les deux tiers des poissons consommés en France.

Outre les ressources halieutiques, la France importe par la voie maritime d'autres ressources qui sont à la base de l'alimentation : fruits et légumes principalement, épices, thé, etc. Ces importations agricoles et agro-alimentaires représentent ainsi 20% de l'alimentation nationale. Dans certains secteurs, les fournisseurs sont diversifiés et les importations ne créent pas de difficultés particulières. C'est le cas du chocolat et du café, qui constituent un segment majeur des importations alimentaires françaises.

La France se fournit aussi à l'étranger pour les produits nécessaires à ses propres activités agricoles. C'est le cas des protéines végétales (le soja par exemple), qui sont indispensables à l'élevage, notamment des bovins. La France est ici particulièrement dépendante de l'étranger puisqu'elle importe la moitié de ses besoins, majoritairement en provenance des États-Unis et du Brésil.

Ce secteur affiche un déficit commercial extérieur particulièrement significatif : 1 273 millions d'euros en 2019. En effet ce type de produits fait l'objet d'une demande internationale très forte en raison d'une explosion de

la consommation de viandes et le nombre réduit de pays producteurs rend les approvisionnements potentiellement instables.

Bien qu'elle figure parmi les grands pays exportateurs sur certains segments agricoles : vins et spiritueux (1^{ère} place), céréales (3^{ème}), semences, sucre ou encore produits laitiers, la France reste très dépendante des importations intercontinentales sur des segments alimentaires spécifiques.

Enfin, il convient de mentionner la dépendance française en matière d'intrants nécessaires à l'activité agricole (énergies, engrais). Par exemple l'Algérie et le Maroc fournissent à la France une grande partie de l'azote et du phosphates nécessaires à la fertilisation des sols.

LA FRANCE DISPOSE DE LA 4^È FLOTTE DE PECHE DE L'UNION EUROPEENNE EN TONNAGE, ET 6^È EN NOMBRE DE NAVIRES.

LES PECHERIES ET L'AQUACULTURE FRANÇAISES

Aujourd'hui la France détient la deuxième zone économique exclusive au monde avec près de 10,9 millions de km². Elle dispose de la 4^{ème} flotte de pêche de l'Union européenne en tonnage et de la 6^{ème} en nombre de navires. Elle est aussi le 4^{ème} producteur de produits de la pêche et d'aquaculture de l'Union européenne.

Les ZEE françaises ne sont toutefois pas toutes riches en ressources halieutiques et n'ont pas systématiquement les infrastructures qui permettent les exportations.

Les activités de la flotte de pêche française s'étendent aussi à d'autres ZEE : irlandaise ou norvégienne, ou encore dans le golfe de Guinée, via des accords passés avec des États africains, ou par le système de partage et de gestion commune des stocks de l'Union Européenne.

Les bateaux français ont longtemps fréquenté la ZEE britannique, riche en poissons. Ils en tiraient près de 30% des captures. Le *Brexit* a toutefois compliqué les relations entre les pêcheurs français et les autorités britanniques de régulation. En juin

2021, un accord temporaire a été trouvé, établissant des droits de pêche croisés, permettant aux Français de travailler dans certaines zones britanniques et inversement. Néanmoins, les litiges ne sont pas totalement résolus et l'accès aux eaux poissonneuses britanniques reste un enjeu majeur pour la pêche française.

L'aquaculture peut constituer une alternative de choix pour la France. Ce secteur n'est cependant pas vraiment privilégié et ne représente pour l'heure qu'environ 40% de la consommation nationale. Développée depuis plusieurs décennies, l'aquaculture se décline surtout sur le segment de la conchyliculture - production d'huîtres, moules et autres coquillages (la France en est le 9^{ème} producteur mondial) - et secondairement sur la pisciculture - l'élevage de truites et saumons.

Le développement de cette culture est toutefois dépendant des approvisionnements en protéines halieutiques que l'élevage d'insectes en France pourrait à l'avenir corriger en partie. La France importe aujourd'hui près de 75% de ces protéines, en provenance de partenaires européens mais aussi asiatiques. L'aquaculture est toutefois appelée à se développer selon les objectifs gouvernementaux affichés ces dernières années.

LA DEPENDANCE AUX ROUTES MARITIMES DE LA METROPOLE

30% des produits alimentaires importés par la France proviennent d'États tiers. Ses fournisseurs sont principalement européens, mais on compte également des États géographiquement éloignés : Equateur, Chine, États-Unis, Maroc et Madagascar.

Ce constat illustre que la sécurité alimentaire française repose sur le commerce maritime mondial : 90% des marchandises, de tous types, transitent par voie de mer.

LA SECURITE ALIMENTAIRE DES FRANÇAIS REPOSE SUR LE COMMERCE MARITIME MONDIAL : 90% DES MARCHANDISES DE TOUS TYPES TRANSITENT PAR VOIE DE MER.

Les importations françaises de produits alimentaires sont elles aussi soumises aux aléas de la navigation, aux risques pesant sur les routes maritimes mondiales et aux retards causés par la sur-fréquentation des canaux et détroits stratégiques (Panama, Malacca, Bosphore, Suez, etc.).

La sécurisation des voies maritimes, par des moyens nationaux et en coopération avec d'autres États se révèle ainsi indispensable à la sécurité alimentaire de la France.

Elle est assurée par la Marine Nationale, qui déploie ses bâtiments dans les zones à risques (Golfe de Guinée, océan Indien, etc.). Ils assurent la protection des navires contre tout acte malveillant commis à leur encontre (piraterie par exemple), mais aussi la protection des stocks de ressources halieutiques, en luttant contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

... ET DE L'OUTRE-MER

La sécurité des flux maritimes concerne aussi bien la métropole que l'outre-mer. Les territoires ultra-marins consomment des produits alimentaires venant majoritairement de l'extérieur, qui représentent au total 84% de leurs importations.

Les exportations sont importantes également et reposent sur un secteur agricole développé dans les outre-mer. La production concerne en majorité des produits alimentaires de niche : cannes à sucre, tubercules, ananas et bananes.

Ces produits sont particulièrement prisés à l'étranger, mais aussi en métropole (la banane des Antilles est le fruit le plus consommé en métropole). Ils alimentent des flux d'exportation importants, qu'il est aussi nécessaire d'assurer et de sécuriser. Parce que ces territoires sont très éloignés, la sécurisation des routes maritimes constitue un enjeu majeur pour la sécurité alimentaire française.

LA SECURITE ALIMENTAIRE DE LA FRANCE ET DE SES PARTENAIRES

La sécurité alimentaire est devenue un enjeu majeur pour la France, comme pour le reste du monde.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) prévoit une augmentation de 50% de la demande alimentaire mondiale d'ici à 2050, dans un contexte de fortes contraintes géographiques (limites foncières et hydriques, changements climatiques).

Plus largement, il est ici question de la sécurité alimentaire mondiale, à laquelle œuvrent également les exportations françaises.

En effet, les produits alimentaires provenant de la métropole et de l'outre-mer, tels que les céréales (principalement le blé), ou encore les produits laitiers et le sucre, participent aux équilibres alimentaires de certains pays voisins comme ceux du Sud et de l'Est de la Méditerranée ou d'Afrique sub-saharienne et d'Asie du Sud-Est. La sécurité du transit des produits français vers ces territoires constitue une priorité pour la France.

Ces dynamiques doivent être observées à l'aune des défis les plus urgents. L'inflation alimentaire progresse dans le monde depuis le début de la pandémie de Covid et la famine touche encore près d'un milliard de personnes.

L'Ukraine cristallise aujourd'hui ces enjeux. Elle est devenue ces dernières années un géant exportateur de produits agricoles, notamment de céréales (12% du blé exporté dans le monde, 15% du maïs et de l'orge) et d'oléagineux (20% du colza exporté dans le monde, 50% des huiles et tourteaux de tournesol).

LA FAO PREVOIT UNE AUGMENTATION DE 50% DE LA DEMANDE ALIMENTAIRE MONDIALE D'ICI A 2050.

L'invasion russe en Ukraine a fait dérailler la logistique portuaire en mer Noire et les quantités agricoles ukrainiennes à charger pour l'année commerciale en cours (2021-2022) sont bloquées. A cela s'ajoute une incertitude sur les capacités du pays à récolter, produire et exporter si les combats se poursuivent dans les prochains mois.

Pour toutes ces raisons, les marchés agricoles flambent et le prix des matières premières atteint des montants tels qu'ils sont insoutenables pour les pays importateurs. L'inquiétude progresse dans les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, mais aussi en Europe du Sud, clients principaux de l'Ukraine et de ses grandes cultures céréalières.

L'Union européenne et la France auront ainsi à surveiller de près les conséquences et évolutions économiques et sociopolitiques dans leur voisinage méditerranéen.

Rien ne dit à ce stade que les productions agricoles de la mer Noire pourront arriver dans les pays du Maghreb et du Proche-Orient dans les mêmes volumes, les mêmes qualités et les mêmes conditions technico-financières qu'au cours des dernières années.

Une opportunité pour relancer la diplomatie économique et agricole de la France dans cet espace ? Quoi qu'il en soit, il est certain que la crise en Ukraine révèle aujourd'hui le caractère stratégique de l'agriculture et l'hypersensibilité maritime de la sécurité alimentaire mondiale.

LES ENJEUX MARITIMES DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LA FRANCE

